

ATELIER 4+ PARIS

Architectes

13 Rue Fernand Léger 75020 PARIS

01 40 21 62 37

paris@la4p.fr SARL D'ARCHITECTURE Au capital de 248 005 € SIRET 493 290 357 00026 Code APE 7111 Z № TVA FR 89 493 290 357 Ordre des Architectes n° S11573



DDT de la Marne Cellule environnementale

40 Boulevard Anatole France 51022 Châlons-en-Champagne

Paris, le 25 décembre 2018

Lettre RAR

Affaire: 65784 - LogiCor1 - Extension à Recy

Objet : Réponse à demande de complément – demande d'examen au cas par cas

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'examen au cas par cas (cerfa n°14734*03) complété intégrant vos demandes du 09/01/2019 à savoir :

- Compléter point 3 et fournir en annexe du cerfa l'évolution du tableau de nomenclature ICPE.
- Compléter point 4.7.2.
- Compléter point 6.1. Impact sur trafic
- Compléter point 6.1. Justification déchets
- L'annexe n°2 : échelle document graphique doit être modifiée au 1/25 000ème.

En complément du Cerfa, vous trouverez l'évolution du tableau de nomenclature ICPE ainsi qu'un nouveau plan de situation (annexe 2 obligatoire) à l'échelle 1/25 000ème.

Dès réception des compléments, nous vous remercions d'en informer la maîtrise d'ouvrage par courrier à cette adresse :

A l'attention de M.PHILIPPOT LOGICOR 134, bd Haussmann 75008 Paris

Ainsi qu'une copie scannée par mail aux adresses suivantes <u>philippot@logicor.eu</u> et <u>remi.fauquette@logicor.eu</u> (maître d'ouvrage).

PARIS

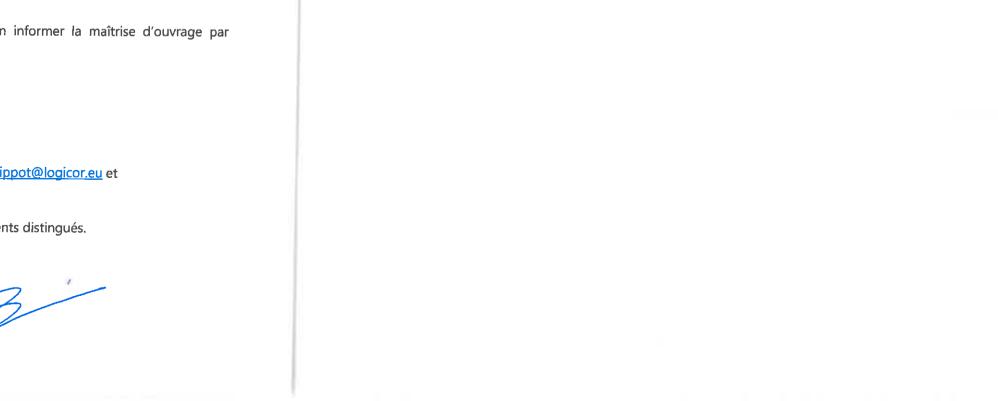
13 rue Fernand Meuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LYON 31 rue Mazenod

69003 LYON MARSEILLE 84 rue Borde 13008 MARSEILLE

CHAMBERY
17 avenue Lac Léman
73370 LE BOURGET DU LAC
www.lesateliers4plus.fr

Kevin RIAI





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

		Cadre réservé à l'autorit		orphodity
Date de récept		Dossier complet le :	e environnementale	N° d'enregistrement ;
		2		
		1. Intitulé d	u projet	
	2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ou	vrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne phys				(Annual Control Contro
Nom		Prér	nom	
2.2 Personne more	ale			
Dénomination ou	raison sociale	LOGICOR 1		
	ualité de la personne nter la personne morale	PHILIPPOT Pierre - P	résident	
	052682900034		Forme juridique	
		(Préciser les éventuelles a) Entrepôt soumis à autorisation	au titre des rubriques 1510. 1	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 530-2662, 2663-1, 4755-2, à enregistrement iques 1532 et 2925. Pièce complémentaire n° 1
39 - Travaux construction		a) Construction d'une extension		ques ruse of 2320. Finde completife Raile II
		4. Caractéristiques gén	érales du projet	
oivent être annex	rées au présent formula	ire les pièces énoncées	à la rubrique 8.1 du	formulaire
1.1 Nature du proje	et, y compris les éventu	els travaux de démolitic	en e	
Extension compre * la construction d	e 3 cellules de 5950m²	d'emprise environ		
ces cellules et la mise en oeuvr *	tant soumises principal re de quais de décharg	ement à la rubrique 15′ ement	10 feront l'objet d'un រុ	oorter à connaissance
' la construction d	'un local de charge d'e	nviron 200m²		
	e bureaux/locaux socia			
	t de la voierie périphéri parking VL supplément			
* la création de ba	ssins pour la gestion d	es eaux pluviales du sit	e, y compris la gestic	n des risques ICPE
		•		, –

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



4.2 Objectifs du projet	
L'objectif du projet est de permettre d'étendre l'activité de la plateforme exploité par MHCS. Le propriétaire de cette plateforme étant LogiCor 1	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
L'emprise des travaux se fait principalement sur des terrains aujourd'hui cultivés. Les travaux comprendront principalement du terrassement par déblais de terre et mise en forme de talus pour gérer les différences de niveaux entre le terrain existant en périphérie de site et le terrain projeté.	
4.3.0 duns su mbass dispuds Madis s	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Le projet permettra d'étendre l'exploitation déjà existante.	

Dossier de permis de construire						
Dossier de porter à connaissance						
1.5 Dimensions et caractéristiques du p	roiet et supe	eficie alobale de l'opéra	ion - préciser l	as unités c	le mesure utilis	áac
	eurs caract		ion - preciser i	-3 OTHICS C	Valeur	_
Agrandissement de l'assiette fonciè	re			9ha exis	stants +3ha =	12ha
Agrandissement de la construction						
 3 Cellules de 62m de large par 96 1 Local de charge de 10m x 20m e 		ndeur			Om² environ	
- 1 plot bureau et locaux sociaux de		ı"		1 x 200i	m² environ	
- Agrandissement voierie + création					1º d'enrobé à c	réer
.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s)						
d'implantation	Coordon	nées géographiques ¹	Long. 48_ ° 59	_'_45 " N	Lat4_ ° _20_	' <u>01</u> "E
		atégories 5° a), 6° a), k)			
rue des Madilles 1520 RECY	et c), /~a 10°.11°a)), b) 9°a),b),c),d), b),12°,13°, 22°, 32°, 34°				
1020 REG 1		ı), b) de l'annexe à	,			
éférence cadastrale	l'article R. 122-2 du code de					
ection, Y, parcelles 786, 787, 790,	l'environn	ement:				
92, 795, 797, 800, 802, 803, 806, 97, 810	Point de	départ :	Long °)) (R	Lat °	
77, 810	Point d'a	mivée :	Long °		Lat. °	
ection Y, parcelles 908 pour partie	Commun	nes traversées				
2 pour partie, 915 pour partie						
6 pour partie, 918 pour partie						
i pour partie						
Joi	gnez à voi	re demande les ann	exes nº 2 à 6			
S'agit-il d'une modification/extension	n d'une inst	allation ou d'un ouvrag	e existant ?	Oui	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cer ouvrag	je a-t-il talt l'objet a	une évaluati	^{on} Oui	Non	
		Le site a fait l'objet d'une d	demande d'autori	sation d'ex	oloiter en févier 2	009.
		L'enquête publique s'est L'exploitation du site est	déroulée du 8 jui	n 2009 au 8 arrêté préfé	3 juillet 2009.	hre 2009 et des
		arrêtés complémentaires du 23 juillet 2018.	du 29 octobre 20	009, du 24 j	anvier 2011, du 2	28 juin 2012 et
4.7.2 Si oul, décrivez sommairement		Le bâtiment existant prés	sente una sunarfi	cie d'enviro	n 43 000 m² eur i	ine narcelle
différentes composantes de votre pr indiquez à quelle date il a été autori		de 9 hectares. Il comport	e 7 cellules de st	ockage.	n-70 000 m Sul l	ane parcelle
indiculat a allalla data il a bib autori	se ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou !! (ZNIEFF) ?		X	(source : www.geoportail.gouv.fr)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	(source : www.geoportail.gouv.fr)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		PPBE approuvée par arrêté prefectoral du 25 Juin 2015 La partie de l'extension est dans la zone des 250m de la RN44 classée en catégorie 2
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	source: http://whc.unesco.org/fr/carte-interactive/ http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Pole-patrimoines/ Conservation-regionale-des-monuments-historiques-CRMH/ Listes-des-edifices-proteges-au-titre-des-monuments-historiques-Grand-Est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	source: http://sig.reseau-zones-humides.org/

4/11



D'un site classé ?		X	
D'un site Natura 2000 ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
Dans un site inscrit ?		x	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Source : http://sigessn.brgm.fr
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Source : BASOL
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	Site Hors zonage règlementaire PPRI de la Marne source : zonage reglementaire téléchargeable sur http://www.marne.gouv.fr Site Hors zonage règlementaire PPRN secteur Châlons-en-Champagne source : zonage reglementaire téléchargeable sur http://www.marne.gouv.fr

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature? De quelle importance? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) est issue du réseau public de distribution d'eau potable. Dans le cadre de son activité logistique, le site n'utilisera pas d'eau industrielle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet s'accompagnera de terrassement par déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			Le projet s'acommpagnera de terrassement par déblais. L'étude géotechnique précisera le mode opératoire pour la constitution de la plateforme destinée à recevoir le dallage
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet se fait sur des parcelles agricoles issues du remembrement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

6/11



				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	Ui) <u>x</u>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet d'extension s'accompagne du rachat de 3ha de terrain ajourd'hui cultivés de façon conventionnel
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'activité logistique du site engendre du trafic routier. Actuellement le trafic est de l'ordre de 120 poids lourds par jour. Une augmentation de 20 poids lourds par jour est envisagée avec la construction de l'extension. Pour les véhicules légers, le trafic envisagé est de 300 véhicules par jour sur 2 postes.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Les seules sources de bruits générées seront celle des camions en circulation sur le site. Une infime parti du terrain projeté se situe titue à moins de 250m de la RN44, tous les points de l'extension projetée seront à plus de 250m de la RN44

	Engendre-t-il des lodeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Les seules sources de vibrations sont ceux des camions en circulation
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Le site est actuellement éclairé Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront adaptés pour ne pas créer de pollution lumineuse diffuse.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Non hormis gaz échappements L'établissement ne présente que peu de risques de pollution atmosphérique.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le site n'utilise pas d'eaux industrielles. L'eau potable est utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et les installations incendie. Les effluents liquides sont rejetés conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation du site.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Non. A noter que la gestion des déchets sera traité dans le cadre du dossier de porter à connaissance L'activité logistique produit essentiellement des déchets d'emballage et des déchets non dangereux qui sont triés, conditionnés et enlevés conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions de l'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation du site. L'extension va générer une augmentation de l'activité de 30%.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	De façon très mineur
approuvés	ences du projet Identi ? Non Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	ces du projet identifié Non X Si oui, décriv		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Pas d'effet négatifs notable.

Pour information la gestions des eaux pluviales de voieries fait l'objet d'un traitement passant par séparateur hydrocarbure. La gestions des risques liée au classement ICPE est gérée entre autre par des murs coupe-feu, un système de sprinklage et des confinements des eaux d'aspersion d'incendie. Les eaux usées sont raccordées au réseau public

7. Auto-évaluation (facultatil)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non étant donné que l'environnement ne présente pas de singularité significative. En effet, l'extension de la plateforme est implantée au sein d'une ancienne ZAC ayant vocation à accueillir ce type d'installation.

D'autre part, les impositions du PLU amène à planter en nombre des arbres de haute tige, ce qui pourra favoriser la réimplantation d'un écosystème en accord avec l'esprit de la ZAC

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

•	5.1 Annexes obligationes	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

10/11



	Objet
Point 3 : pièc	e complémentaire 1
	Commonweal of allocations
	9. Engagement et signature
Je certifie sur l'	honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Je certifie sur l'I	nonneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
	nonneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	nonneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
	nonneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

() () 92

CLASSEMENT ICPE DU SITE MHCS DE RECY

Le tableau ci-dessous présente le classement ICPE de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 complété par la capacité de l'extension.

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation existante	Régime	Capacité de l'installation avec l'extension	Régime
1510-1	Entrepôt couvert (stockage de produits en quantité supérieure à 500 t)	Cellules n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Volume = 585 844 m³ 40 172 t de matières combustibles	A	Cellules 1 à 10 Volume = 836 920 m³ 57 388 t de matières combustibles	A
1511-1	Entrepôts frigorifiques	Cellules n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Volume de l'entrepôt = 585 844 m³	A	Cellules 1 à 10 en température contrôlée Volume de l'entrepôt = 836 920 m³	A
1530-1	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues	Volume susceptible d'être stocké : 53 954 m³	A	Volume susceptible d'être stocké : 77 077 m³	A
2662-1	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Volume susceptible ďêtre stocké : 66 952 m³	A	Volume susceptible d'être stocké : 95 648 m ³	A
2663-1-a	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc.	Volume susceptible d'être stocké : 66 952 m ³	A	Volume susceptible d'être stocké : 95 648 m ³	A
2663-2-b	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères Dans les autres cas et pour les pneumatiques	Volume susceptible d'être stocké : 66 952 m³	Ε	Volume susceptible ďêtre stocké : < 80 000 m³	E
4755-2-a	Alcools de bouche d'origine agricole	1 500 m³	A	1 500 m³	Α
1532-3	Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues	Volume susceptible d'être stocké : 13 000 m³	D	Volume susceptible d'être stocké : 18 571 m ³	D
2925	Atelier de charge d'accumulateur.	120 kW	D	240 kW	D
2910-A	Combustion	720 kW	NC	1 MW	D
4734	Produits pétroliers et carburants de substitution	1t	NC	1t	NC
4802-2	Gaz à effet de serre fluorés	152 kg	NC	< 300 kg	NC



REQUILE 15 JAN, 2019

Direction départementale
des territoires
Service Environnement
Eau, Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

Châlons-en-Champagne, le - 9 JAN. 2018

Nos réf.:
Vos réf:
Courriel:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr
Affaire suivie par: Vincent ROGER
courriel: vincent.roger@marne.gouv.fr
Tél. 03 26 70 81 90

LRAR . : 1A 156 834 3041 9

Monsieur,

Suite au dépôt de votre demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département de la Marne, je tiens à vous informer que votre demande a été examinée sur la forme (examen de la complétude) par les services de l'État conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Je vous indique que votre demande a été jugé incomplète :

- Au point 3 du Cerfa (catégories du R122-2 concernées) la rubrique n°1 (ICPE) du R122-2 n'est pas mentionnée. Le projet d'extension consiste en l'ajout de 3 cellules d'entreposage de 6000 m². Différentes rubriques de la nomenclature ICPE sont concernées par le projet et certaines d'entre elles sont concernées par des extensions en net équivalentes au moins au seuil de l'enregistrement ce qui justifie en soi une demande d'examen au cas par cas. Au vu des éléments préalablement transmis à l'inspection des installations classées lors de vos échanges, seraient a minima concernées les rubriques 1510, 1530, 2663-1, 2663-2 et 2662 par des augmentations au moins égales au seuil de l'enregistrement. Cette information doit figurer dans le Cerfa et le Cerfa doit ainsi prendre en compte la thématique ICPE et être revu en conséquence. Il pourrait être judicieux de fournir en annexe du Cerfa l'évolution du tableau de nomenclature ICPE du site afin d'illustrer la rubrique n°1 du R122-2.
- Par ailleurs, le tableau au point 3 du Cerfa doit préciser dans sa colonne de droite non pas l'intitulé de la rubrique du R122-2 concernée mais bien les éléments factuels du projet qui permettent de classer dans la rubrique. Ce point est illustré dans la « notice explicative pour les demandes d'examen au cas par cas », enregistrée sous le numéro 51656#04.
- Le point 4.7.2 du Cerfa n'est pas rempli. Le projet étant une modification d'une installation existante il convient de préciser à ce point les installations existantes (description sommaire, dimensions, arrêtés préfectoraux applicables, etc.).
 - Au point 6.1 du Cerfa l'impact sur le trafic n'est pas détaillé.
- Au point 6.1 du Cerfa la non augmentation de la production de déchets est à justifier. Il est écrit qu'un porter à connaissance détaillera ce point. Il convient de faire figurer dans le Cerfa une estimation de l'augmentation.
- L'annexe obligatoire n°2 transmise est à l'échelle 1/10 000. Elle doit être à l'échelle 1/25 000 ou à défaut entre 1/16 000 et 1/64 000.

Société LOGICOR à l'attention de M. PHILIPPOT 134, boulevard Haussmann 75008 PARIS

> Horaires d'ouverture 9h00-12h00 : 13h30-17h30 Tél 03 26 70 80 00 40, boulevard Anatole France - BP 60554 51000 Châlons-en-Champoene

www.marne.gouv.fr

Vous veillerez à transmettre au bureau de l'environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département de la Marne les compléments attendus.

Dans l'hypothèse où les compléments fournis seraient toujours insuffisants, le projet pourra être considéré par défaut comme devant faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général de la Préfecture,

Denis GAUDIN

www.mame.gouv.fr

